



**CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE LAGONAIRE**

-FOIRE AGRICOLE-

REGLEMENT

GENERAL

DES CONCOURS

SOMMAIRE

- 1. CONDITIONS GENERALES DES CONCOURS**
 - 1.1. MODALITES D'INSCRIPTION
 - 1.2. DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION
 - 1.3. MODIFICATION ET ANNULATION DES CONCOURS
 - 1.4. DEROULEMENT DES CONCOURS

- 2. REGLEMENT DES CONCOURS**
 - 2.1. DEFINITION
 - 2.2. CONCOURS CATEGORIE PRODUITS
 - 2.3. CONCOURS CATEGORIE GOUT
 - 2.4. CONCOURS CATEGORIE DECORATION
 - 2.5. CONCOURS CATEGORIE CONFECTION
 - 2.6. CONCOURS CATEGORIE ORIGINALITE

- 3. JURY DES CONCOURS**
 - 3.1. COMPOSITION
 - 3.2. MODALITES DE DECOMPTE DES NOTATIONS
 - 3.3. COMPETENCES DU JURY
 - 3.4. PRESIDENCE DU JURY
 - 3.5. DELIBERATIONS
 - 3.6. ROLE DE L'HUISSIER

- 4. DISPOSITIONS FINANCIERES**
 - 4.1. REPARTITION DES PRIX PAR CONCOURS
 - 4.2. MODALITES DE PAIEMENT AUX LAUREATS

PREAMBULE

Dans le cadre de l'organisation de la foire agricole, des concours sont mis en place pour promouvoir et valoriser les produits locaux, les métiers de l'agriculture, de la mer, de l'artisanat et de l'agrotransformation, qui place le secteur primaire au cœur des stratégies de développement du *fenua* dans les volets environnement, alimentation, santé et culture.

Les concours de la foire agricole se déroulent sur le site de l'événement sur une période de cinq (5) jours :

CATEGORIE	27/09/2023	29/09/2023	30/09/2023	02/10/2023	03/10/2023
DECORATION	Aménagement de jardins			Composition de jardin miniature	
PRODUITS	Ufi	Légumes	Manioc Umara	Animaux d'élevage	Réparation d'un filet de pêche
		Fruits	Tarua		
		Banane	Hoi		
			Taro		
CONFECTION		Panier décoré 'ETE		Kit trois en pièces en niau	Parure en coquillage et fibre naturelle
GOUT		Miel clair et Miel foncé		Confiture	Meilleure recette de <i>fafaru</i> « touriste » et « tahiti »
ORIGINALITE		Plus beau stand			

1. CONDITIONS GENERALES DES CONCOURS

1.1. MODALITES D'INSCRIPTION

La participation aux concours de la foire agricole est ouverte :

- *Aux exposants*

Sont reconnus comme exposants, toute entité reconnue juridiquement et administrativement, soit individuelle, soit constituée en association de loi 1901 ou soit constituée en société ou encore en groupement/coopérative, remplissant les conditions d'inscription à la foire agricole, justifiant d'un avis d'inscription valide remis par la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire et attestant du paiement intégral de son stand auprès de la régie de recettes de la CAPL.

Les exposants doivent s'assurer d'être déclarés aux services compétents de la Polynésie française.

- *Aux non-exposants*

La participation aux concours de la foire pour les non-exposants est limitée aux concours de la catégorie « goût » et **la sous-catégorie « prime de participation » de la catégorie « Elevage ».**

L'entité juridique peut être soit un entrepreneur individuel, soit constituée en association de loi 1901, soit constituée en société ou encore en groupement/coopérative et doit être déclarée aux services compétents de la Polynésie française.

L'inscription administrative se fait au nom de l'entité juridique officiellement déclarée. Si le nom du participant est différent de l'entité déclarée, il doit pouvoir fournir les pièces justifiant de l'usage de ce nom, notamment pour une participation au titre d'association.

L'inscription aux concours se fait par formulaire d'inscription qui doit être remis au plus tard la veille du concours à l'organisateur par tout moyen disponible.

Les dates d'ouverture et de clôture d'inscription sont publiées et diffusées au travers de tout moyen de communication à disposition de la CAPL. Elles seront également communiquées aux participants dont l'inscription a été validée.

En cas de trop nombreux participants, la CAPL se réserve le droit de présélectionner les participants officiels aux différents concours.

Les mineurs ne peuvent pas concourir.

Il est interdit à un concurrent de présenter les produits d'autrui.

Ne peuvent participer aux concours uniquement les entités juridiques fondées, résidentes et légalement déclarées en Polynésie française.

En particulier, pour la sous-catégorie « Meilleure recette de *fafaru* », les particuliers sont admis à participer au concours.

1.2. DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

Pour la validation de leur inscription, les participants doivent fournir les pièces administratives suivantes :

<i>Pièces à fournir si vous êtes une</i>	<i>Association</i>	<i>Entreprise individuelle Ou personne physique</i>	<i>Société ou groupement</i>
Pièce d'identité	X	X	X
Relevé d'identité bancaire	X	X	X
Copie récépissé de déclaration à jour délivré par la DIRAJ	X		
Copie parution au JOPF de la création de l'association	X		
Composition du bureau de l'association à jour	X		
Copie avis de situation au RTE délivré par l'ISPF	X	X	X
Copie de la carte professionnelle	X	X	X

<i>Dispositions particulières pour les producteurs et artisans</i>			
Copie de la carte professionnelle	X	X	X

Pour le concours de catégorie « goût », il est ouvert aux (agro)transformateurs non exposants. Ces derniers doivent pouvoir justifier des documents suivants :

- Pièce d'identité ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- N°Tahiti ;
- Toute pièce justifiant des capacités et compétences du participant à la catégorie du concours qui l'intéresse.

Pour le concours de la catégorie « Meilleure recette de *fafaru* », les participants doivent pouvoir justifier :

- Pièce d'identité ;
- Relevé d'identité bancaire.

1.3. DEROULEMENT DES CONCOURS

Un concours est ouvert dans les différentes catégories et sous-catégories à partir de **trois (3) candidats au minimum**.

Le lancement des concours débute la veille de la date de l'ouverture de la foire agricole.

Les concours de la foire agricole sont organisés sur 5 jours :

- soit la veille de l'ouverture de la foire agricole avec la catégorie « décoration »
- le lendemain de l'ouverture jusqu'au sixième jour après l'ouverture de la foire agricole pour les catégories « produits », « goût », « confection » et « originalité ».

Aucun concours n'est organisé le jour de l'ouverture de la foire agricole.

1.3.1. Visite du jury

La visite du jury est obligatoire pour toutes les catégories de concours à l'exception des catégorie « GOUT ». Les membres du jury peuvent se rendre dans les stands des exposants pour un contrôle inopiné des produits soumis à concours.

Pour les participants non-exposants, et à l'exception du concours « Meilleure recette de *fafaru* », les produits soumis à concours doivent parvenir à la CAPL au plus tard la veille du concours. Les produits doivent être scellés et porter **les autocollants remis par la CAPL ainsi que le numéro d'enregistrement au concours remis par la CAPL.**

1.3.2. Audition

L'audition marque l'entrée dans le concours.

Selon la catégorie et/ou la sous-catégorie des concours, leur durée est déterminée par le règlement de la manière suivante :

	DUREE MINIMUM	DUREE MAXIMUM
CATEGORIE PRODUITS		
Tous concours de produits agricoles	La pesée doit être achevée le jour même du concours de chaque variété	
Animaux d'élevage	L'évaluation des animaux doit être achevée le jour même du concours de l'ensemble des sous-catégories « animaux d'élevage »	
Réparation d'un filet de pêche	30 minutes	1 heure
CATEGORIE DECORATION		
Aménagement de jardins	4 heures	7 heures
Composition d'un jardin miniature	1 heure	4 heures
CATEGORIE CONFECTION		
Confection de panier décoré		
Confection d'un kit 3 pièces	2 heures	
Confection d'une parure en coquillage	7 heures	
CATEGORIE GOUT		
Miel clair	L'évaluation des produits inscrits au concours doit être achevée le jour même	
Miel foncé		
Confiture		
Meilleure recette de <i>Fafaru</i>		
CATEGORIE ORIGINALITE		
Plus beau stand	La décoration du stand est réalisée au plus tard, le lendemain de l'inauguration	

Pour l'audition, à l'exception des concours de catégorie « GOÛT », les concurrents « exposants » doivent être présents sur le site de l'événement et recevoir le jury lors de sa visite.

2. REGLEMENT DES CONCOURS

2.1. DEFINITION

La participation aux concours de la foire agricole s'effectue pour les catégories suivantes :

- Catégorie produits ;
- Catégorie goût ;
- Catégorie décoration ;
- Catégorie confection ;
- Catégorie originalité.

2.2. CONCOURS CATEGORIE PRODUITS

La catégorie « produits » concerne les produits agricoles ainsi que les animaux d'élevage.

La CAPL fixe le nombre de produits soumis à concours de la manière suivante :

➤ CATEGORIE « PRODUITS »

TARO	12 VARIETES	BANANE	15 VARIETES	UFI HO'E	10 VARIETES
ERE'ERE HINAHINA MANA'URA POITERE RAROTOA TI'ITI'I TINITO URA'IO URAMATA VEO FAFA VEO MANA'URA VEO UO'UO		FE'I HAMOA HAMOA RIO HUAMENE MA'OHI PIA TOTO PURO'INI FA'ATITO PURO'INI FE'I PURO'INI REHU PURO'INI TAHITI TARA PUA'ATORO RIO RAROTOA RIMA RIMA YAN GAMBI		MATOHA OFA'I OPURA PIRITA RUTU TANETUPU TARA ROTI TAUMAIRE TIAHITI TEMONI	
UFI PIRI	10 VARIETES	MANIOC	2 VARIETES	PATATE DOUCE	3 VARIETES
MATOHA OFA'I OPURA PIRITA RUTU TANETUPU TARA ROTI TAUMAIRE TIAHITI TEMONI		UO'UO REAREA		UO'UO REAREA UTE'UTE	

HOI	1 VARIETE	TARUA	1 VARIETE	FRUITS	5 PRODUITS
				CITRON LOCAL ORANGE LOCALE PAMPLEMOUSSE PAPAYE POTIRON	
LEGUMES	10 PRODUITS	ANIMAUX D'ELEVAGE	9 CATEGORIES	PECHE LAGONAIRE	1 CATEGORIE
CHOU CONCOMBRE VERT CONCOMBRE JAUNE POTA BLANC POTA VERT NAVET SALADE TOMATE GINGEMBRE CURCUMA		PLUS BEAU COUPLE DE : CANARDS COCHONS D'INDE CHEVRES LAPINS OIES PIGEONS DE CHAIRE POULETS TAHITIENS POULETS D'ORNEMENT PRIME DE PARTICIPATION		REPARATION D'UN FILET DE PECHE	

Pour les catégories autres que « animaux d'élevage » et « pêche lagonaire », le principal critère d'évaluation est le poids le plus lourd.

Pour les catégories « animaux d'élevage », les critères d'évaluation sont qualitatifs et précisés en annexe.

Pour les catégories « pêche lagonaire – réparation d'un filet de pêche », le principal critère d'évaluation est le plus rapide.

2.3. CONCOURS CATEGORIE GOÛT

La catégorie « goût » concerne les produits agro-transformés. Les produits proposés doivent être recueillis ou préparés localement et essentiellement composés de produits locaux. Les produits soumis à concours pour cette catégorie sont les suivants :

- Meilleur miel clair
- Meilleur miel foncé;
- Meilleure confiture ;
- Meilleure recette de *fafaru* tahiti ;
- Meilleure recette de *fafaru* touriste.

2.4. CONCOURS CATEGORIE DECORATION

La catégorie « décoration » concerne les exposants inscrits en activité horticulture notamment pour les sous-catégories suivantes :

- Aménagement de jardins ;

La participation au concours est ouverte aux exposants. Il s'agit d'un concours collectif.

Seuls les concurrents organisés en groupe ou en association peuvent y participer. Ils disposent d'un espace déterminé et délimité par la CAPL pour aménager un jardin sur le site de la foire agricole. Le jardin doit être composé de manière à correspondre avec le thème de la foire agricole.

La composition des jardins doit garantir l'utilisation de végétaux autorisés par la CITES. Tout élément de décoration doit pouvoir intégrer le jardin de manière accessoire et ornementale.

- Composition d'un jardin miniature ;

La participation au concours est ouverte aux exposants. Il s'agit d'un concours individuel.

Le jardin doit être composé sur le site de la foire et de manière à correspondre avec le thème de la foire agricole.

La composition des jardins doit garantir l'utilisation de végétaux autorisés par la CITES. Tout élément de décoration doit pouvoir intégrer le jardin de manière accessoire et ornementale.

2.5. CONCOURS CATEGORIE CONFECTION

La catégorie « confection » fait appel aux savoir-faire et à la dextérité des participants et est réservée aux artisans exposant à la foire agricole. Cette catégorie prévoit d'évaluer les produits confectionnés par les concurrents décrits ci-dessous :

- Confection d'un panier décoré ;
- Confection d'un kit de 3 pièces ;
- Confection d'une parure en coquillage.

L'ensemble des productions doit être réalisé sur le site de la foire agricole.

2.6. CONCOURS CATEGORIE ORIGINALITE

La catégorie « originalité » est ouverte à l'ensemble des exposants à la foire agricole et vise à désigner le plus beau stand décoré.

3. JURY DES CONCOURS

3.1. COMPOSITION

Le jury des concours de la foire agricole est composé de sept (7) membres, dont un (1) président et un (1) vice-président désignés par le sous-comité de chaque catégorie de concours. Au moins un représentant de la CAPL, un représentant de la chambre d'agriculture de Wallis et Futuna doivent faire partie du jury de chaque sous-comité.

Aucun membre du jury ne peut participer au concours dont il est juge.

En accord avec la CAPL, et afin de soutenir l'expertise des domaines faiblement représentés par le jury, des consultants peuvent être sollicités :

- 4 consultants pour la catégorie « produits », sous-catégorie « animaux d'élevage » et « produits vivriers », notamment des producteurs et éleveurs en activité ;
- 4 consultants pour la catégorie « goût », notamment des professionnels en agro-transformation et en agronomie.

3.2. MODALITES DE DECOMPTE DES NOTATIONS

Les critères d'évaluation sont définis par le sous-comité de chaque catégorie de concours.

Les fiches d'évaluation sont fournies au jury par la CAPL, accompagné d'un dossier support pour la conduite de l'audition.

3.3. COMPETENCES DU JURY

Le jury sera assisté de la CAPL et du prestataire en charge de l'organisation logistique de l'ensemble des concours de la foire agricole. Une association des producteurs est également mobilisée dans la conduite des évaluations du concours « produits ».

Ensemble, ils assurent un soutien logistique, technique et administratif.

Le jury a la charge de :

- rencontrer les concurrents exposants durant l'événement et les concours, selon le programme établi par la CAPL, à l'exception des catégories « GOÛT » ;
- évaluer les concurrents selon les fiches de notation établies par la CAPL et les sous-comités ;
- signaler les pénalités ;
- attribuer les prix des concours dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet ;
- approuver le procès-verbal des résultats officiels des concours ;
- restituer la synthèse des concours aux concurrents, notamment pour les catégories « décoration », « originalité » et « confection ».

3.4. PRESIDENCE DU JURY

Le président du jury pilote les réunions du jury. Il s'assure de la bonne exécution des concours, selon le planning établi par la CAPL et signale toute anomalie à l'organisateur.

Le président a également la responsabilité de l'impartialité du jury dans les concours de la foire agricole.

3.5. DELIBERATIONS

Le jury délibère à huit-clos et remet ses évaluations signées du président et datées.

Chaque membre du jury évalue individuellement les concours et ses fiches de notations dûment paraphées sont transmises à l'huissier qui les reporte sur la fiche récapitulative pour la note finale.

A l'exception du concours « Meilleure recette de *fafaru* », les résultats sont communiqués le dernier jour ouvré de l'ouverture de la foire agricole, lors de la remise des prix aux membres du jury, en présence de la CAPL.

Le jury valide le procès-verbal des résultats officiels des concours.

3.6. ROLE DE L'HUISSIER

Un huissier est désigné par la CAPL. Il rassemble les fiches de notation du jury et effectue le calcul des points.

4. DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1. REPARTITION DES PRIX PAR CONCOURS

Le budget alloué pour l'ensemble des concours de la foire agricole s'élève à et est réparti de la manière suivante :

	NOMBRE DE SOUS-CATEGORIE	MONTANT ALLOUE EN FRANCS PACIFIQUES
CATEGORIE PRODUITS	79	2 895 000 F
CATEGORIE DECORATION	2	1 370 000 F
CATEGORIE GOUT	6	135 000 F
CATEGORIE CONFECTION	3	200 000 F
CATEGORIE ORIGINALITE	1	130 000 F
TOTAL	91	4 730 000 F

La répartition détaillée est jointe en annexe du présent règlement.

4.2. MODALITES DE PAIEMENT AUX LAUREATS

Le paiement des lauréats s'effectue :

- Soit par virement ;
- Soit en numéraire.

Ses opérations sont gérées par le régisseur désigné par la CAPL, sur présentation de justificatifs :

- Attestant de l'identité du bénéficiaire du gain ;
- Un fac-similé du prix remporté ;
- Le compte rendu ou rapport du jury ;
- La délibération de la CAPL fixant le montant des prix des concours de la foire agricole ;
- L'état d'émargement.

Pour tout gain supérieur à 119 300 F, le lauréat doit présenter un relevé d'identité bancaire en son nom propre ou au nom de la personne morale dont il est mandataire. La somme remportée sera versée par virement par la Paierie de la Polynésie française.

Pour le concours collectif « AMENAGEMENT DE JARDINS », le versement de la prime est réparti, à part égale, à chaque membre du groupe dûment inscrit.

-ANNEXES -

REGLEMENT

GENERAL

DES CONCOURS

ANNEXE 1.1.1

**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS**

CATEGORIE PRODUITS			TARO		
12 VARIETES			SOMME TOTALE DES PRIX : 360 000 F		
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
ERE'ERE	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
HINAHINA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
MANA'URA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
POITERE	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
RAROTOA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
TI'ITI'I	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
TINITO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
URAMATA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
URAIIO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
VEO FAFA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
VEO MANA'URA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
VEO UO'UO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F

ANNEXE 1.1.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	TARO
12 VARIETES	SOMME TOTALE DES PRIX : 360 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau afin que la terre ne reste pas entre les tubercules.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant et par variété de taro, est accepté.</p> <p>Le concurrent présente un paquet de trois pièces de taro avec une tige de 20 centimètres et sans feuilles.</p> <p>Un seul pied de taro piri est autorisé. Les taro abimés ne sont pas acceptés.</p>	

ANNEXE 1 .2.1

**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS**

CATEGORIE PRODUITS			BANANE		
15 VARIETES			SOMME TOTALE DES PRIX : 450 000 F		
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
FE'I	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
HAMOA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
HAMOA RIO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
HUAMENE	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
MA'OHI	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
PIA TOTO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
PURO'INI FA'ATITO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
PURO'INI FE'I	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
PURO'INI REHU	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
PURO'INI TAHITI	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
RAROTOA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
RIMA RIMA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
RIO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
TARA PUA'ATORO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
YAN GAMBI	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F

ANNEXE 1.2.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	BANANE
15 VARIETES	SOMME TOTALE DES PRIX : 450 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau afin que la terre ne reste pas entre les tubercules.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant et par variété de banane, est accepté.</p> <p>Les produits doivent être parfaitement sains, sans blessures.</p> <p>Le concurrent présente un régime de bananes.</p>	

ANNEXE 1.3.1
REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS			UFI HO'E		
10 VARIETES			SOMME TOTALE DES PRIX : 540 000 F		
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
MATOKA	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
OFA'I	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
OPURA	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
PIRITA	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
RUTU	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
TANETUPU	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
TARA ROTI	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
TAUMAIRE	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
TEMONI	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F
TIAHITI	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F	8 000 F

ANNEXE 1.3.2
REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS			UFI PIRI		
10 VARIETES			SOMME TOTALE DES PRIX : 610 000 F		
	1 ^{er} PRIX	2 ^{ème} PRIX	3 ^{ème} PRIX	4 ^{ème} PRIX	5 ^{ème} PRIX
MATOKA	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
OFA'I	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
OPURA	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
PIRITA	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
RUTU	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
TANETUPU	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
TARA ROTI	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
TAUMAIRE	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
TEMONI	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F
TIAHITI	15 000 F	14 000 F	13 000 F	10 000 F	9 000 F

ANNEXE 1.4

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	UFI HO'E / UFI PIRI
20 VARIETES	SOMME TOTALE DES PRIX : 1 150 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau afin que la terre ne reste pas entre les tubercules.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Pour les UFI HO'E et UFI PIRI, les pesées se tiennent au lieu d'exploitation du producteur ou du groupement de producteurs. Ce sont les seules catégories pour lesquelles les pesées sont réalisées en dehors des dates d'ouverture et du site de la foire agricole.</p>	

ANNEXE 1.5.1
REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS		UMARA			
3 VARIETES		SOMME TOTALE DES PRIX : 90 000 F			
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
REAREA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
UTE'UTE	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
UO'UO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F

ANNEXE 1.5.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	UMARA
3 VARIETES	SOMME TOTALE DES PRIX : 90 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau afin que la terre ne reste pas entre les tubercules.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant et par variété de patate douce, est accepté.</p> <p>Les produits doivent être parfaitement sains, sans blessures.</p> <p>Le concurrent présente un paquet de cinq pièces de patate douce.</p>	

ANNEXE 1.6.1

**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS**

CATEGORIE PRODUITS			TARUA		
1 VARIETE			SOMME TOTALE DES PRIX : 30 000 F		
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
TARUA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F

ANNEXE 1.6.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	TARUA
1 VARIETE	SOMME TOTALE DES PRIX : 30 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau afin que la terre ne reste pas entre les tubercules.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant et par variété de tarua, est accepté.</p> <p>Les produits doivent être parfaitement sains, sans blessures.</p> <p>Le concurrent présente un paquet de cinq pièces de tarua.</p>	

ANNEXE 1.7.1
REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS		HOI			
1 VARIETE		SOMME TOTALE DES PRIX : 30 000 F			
	1 ^{er} PRIX	2 ^{ème} PRIX	3 ^{ème} PRIX	4 ^{ème} PRIX	5 ^{ème} PRIX
HO'I	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F

ANNEXE 1.7.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	HOI
1 VARIETE	SOMME TOTALE DES PRIX : 30 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau afin que la terre ne reste pas entre les tubercules.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant et par variété de hoi, est accepté.</p> <p>Les produits doivent être parfaitement sains, sans blessures.</p> <p>Le concurrent présente un paquet de cinq pièces de hoi.</p>	

ANNEXE 1.8.1
REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS		MANIOC			
2 VARIETES		SOMME TOTALE DES PRIX : 60 000 F			
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
UO'UO	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F
REAREA	8 000 F	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F

ANNEXE 1.8.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	MANIOC
2 VARIETES	SOMME TOTALE DES PRIX : 60 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau afin que la terre ne reste pas entre les tubercules.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant et par variété de manioc, est accepté.</p> <p>Les produits doivent être parfaitement sains, sans blessures.</p> <p>Le concurrent présente un pied avec 20 centimètres de tige, 30 centimètres dans la terre, âgé d'un an.</p>	

ANNEXE 1.9.1
REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS		FRUITS			
5 PRODUITS		SOMME TOTALE DES PRIX : 100 000 F			
	1 ^{er} PRIX	2 ^{ème} PRIX	3 ^{ème} PRIX	4 ^{ème} PRIX	5 ^{ème} PRIX
CITRON TAHITI	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
ORANGE LOCALE	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
PAMPLEMOUSSSE	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
PAPAYE	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
POTIRON	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F

ANNEXE 1.9.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	FRUITS
5 PRODUITS	SOMME TOTALE DES PRIX : 100 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant est accepté.</p> <p>Les produits doivent être parfaitement sains, sans blessures.</p>	
5 PIECES A PRESENTER	25 PIECES A PRESENTER
ORANGE LOCALE, PAMPLEMOUSSE, POTIRON	CITRON LOCAL

ANNEXE 1.10.1**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS**

CATEGORIE PRODUITS			LEGUMES		
10 PRODUITS			SOMME TOTALE DES PRIX : 200 000 F		
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
CHOU	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
CONCOMBRE JAUNE	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
CONCOMBRE VERT	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
NAVET	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
POTA BLANC	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
POTA VERT	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
SALADE	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
TOMATE	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
GINGEMBRE	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F
CURCUMA	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F	2 000 F

ANNEXE 1.10.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	LEGUMES
10 PRODUITS	SOMME TOTALE DES PRIX : 200 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement leurs produits au jet d'eau.</p> <p>A la pesée, les produits non lavés sont disqualifiés.</p> <p>Les parties abîmées doivent être coupées avant la pesée.</p> <p>Le concurrent doit présenter un produit de la même variété ou un tas de produit dans une même variété.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Un seul produit ou lot de produits par exposant est accepté.</p> <p>Les produits doivent être parfaitement sains, sans blessures. Pour les légumes, seuls les produits cultivés en plein champ sont admis à concourir.</p> <p>Le concurrent présente un paquet de cinq pièces par produit.</p>	

ANNEXE 1.11.1

**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS**

CATEGORIE PRODUITS			ANIMAUX D'ELEVAGE			
9 SOUS CATEGORIES			SOMME TOTALE DES PRIX : 380 000 F			
<i>PLUS BEAU COUPLE DE</i>	1 ^{er} PRIX	2 ^{ème} PRIX	3 ^{ème} PRIX	4 ^{ème} PRIX	5 ^{ème} PRIX	
CANARDS	20 000 F	15 000 F	10 000 F	5 000 F		
CHEVRES	30 000 F	20 000 F	10 000 F			
COCHONS D'INDE	10 000 F	8 000 F	6 000 F	4 000 F		
LAPINS	10 000 F	8 000 F	6 000 F	4 000 F		
OIES	20 000 F	15 000 F	10 000 F	5 000 F		
PIGEONS DE CHAIRE	10 000 F	8 000 F	6 000 F	4 000 F		
POULETS D'ORNEMENT	15 000 F	11 250 F	7 500 F	3 750 F		
POULETS TAHIITIENS	15 000 F	11 250 F	7 500 F	3 750 F		
PRIME DE PARTICIPATION	61 000 F					

ANNEXE 1.11.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	ANIMAUX D'ELEVAGE
9 SOUS CATEGORIES	SOMME TOTALE DES PRIX : 380 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués selon une appréciation sur la qualité des compositions réalisées par les concurrents</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents doivent nettoyer soigneusement les animaux et les espaces où ils logent durant la foire agricole. Les animaux sont entreposés dans le stand de l'exposant.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Pour la catégorie « animaux d'élevage », le concurrent présente un couple d'animaux de la même espèce et ne peut présenter qu'un seul couple par catégorie. Le couple d'animaux doit être exposé durant la foire agricole.</p> <p>Les animaux sont évalués selon quatre critères : le comportement des animaux, la conformité des animaux, l'éclat du plumage et la santé générale. Chaque critère est évalué sur cinq points.</p>	

ANNEXE 1.12.1

**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE PRODUITS**

CATEGORIE PRODUITS		PECHE LAGONAIRE			
1 SOUS CATEGORIES		SOMME TOTALE DES PRIX : 45 000 F			
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX		
REPARATION D'UN FILET DE PECHE	20 000 F	15 000 F	10 000 F		

ANNEXE 1.12.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE PRODUITS

CATEGORIE PRODUITS	PECHE LAGONAIRE
1 SOUS CATEGORIES	SOMME TOTALE DES PRIX : 45 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués aux produits les plus lourds.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou les produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET A LA PESEE DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>Pour la sous-catégorie « réparation d'un filet de pêche », le concurrent doit réaliser la réparation d'un filet en un temps limité de 30 minutes. Le matériel est à la charge du concurrent et le filet est fourni par la CAPL.</p>	

ANNEXE 1.13.1

**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE DECORATION**

CATEGORIE DECORATION		HORTICULTURE			
2 SOUS CATEGORIES		SOMME TOTALE DES PRIX : 1 370 000 F			
AMENAGEMENT D'UN JARDIN	1 ^{er} PRIX	2 ^{ème} PRIX	3 ^{ème} PRIX	4 ^{ème} PRIX	5 ^{ème} PRIX
	295 000 F	265 000 F	235 000 F	205 000 F	180 000 F
COMPOSITION D'UN JARDIN MINIATURE	1 ^{er} PRIX	2 ^{ème} PRIX	3 ^{ème} PRIX	4 ^{ème} PRIX	5 ^{ème} PRIX
	30 000 F	28 000 F	25 000 F	23 000 F	20 000 F
	6 ^{ème} PRIX	7 ^{ème} PRIX	8 ^{ème} PRIX	9 ^{ème} PRIX	10 ^{ème} PRIX
	18 000 F	15 000 F	13 000 F	10 000 F	8 000 F

ANNEXE 1.13.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE DECORATION

CATEGORIE DECORATION	HORTICULTURE
2 SOUS CATEGORIES	SOMME TOTALE DES PRIX : 1 370 000 F
REGLES GENERALES	
<p>Les prix seront attribués selon une appréciation sur la qualité des compositions réalisées par les concurrents.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents disposent d'un temps limité pour aménager un jardin.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>	
REGLES SPECIFIQUES	
<p>AMENAGEMENT DE JARDINS : UN JARDIN TROPICAL</p>	<p>COMPOSITION DE JARDIN TROPICAL</p>
<p>Il s'agit d'un concours collectif.</p> <p>Les participants s'organisent en groupe composé de dix exposants. Sur un espace défini par la CAPL et d'une superficie de 20m², soit de 4m x 5m, les groupes s'affrontent en aménageant un jardin.</p> <p>Le nombre de participants pour le concours est fixé au maximum à dix (10).</p> <p>Les jardins doivent pouvoir représenter le thème de la foire agricole.</p>	<p>Il s'agit d'un concours individuel.</p> <p>Le concurrent doit composer un jardin miniature avec un nombre imposé de plantes, fixé à cinq. La composition est réalisée dans un contenant de 0,3m x 0,4 m.</p> <p>Le nombre de participants pour le concours est fixé au maximum à trente (30).</p> <p>Le jardin doit pouvoir représenter le thème de la foire agricole.</p>

ANNEXE 1.14.1

**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE CONFECTION**

CATEGORIE CONFECTION		PRODUITS ARTISANAUX	
3 SOUS CATEGORIES		SOMME TOTALE DES PRIX : 200 000 F	
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX
CONFECTION D'UN PANIER DECORE	35 000 F	30 000 F	20 000 F
CONFECTION D'UN KIT DE TROIS PIECES	15 000 F	10 000 F	5 000 F
CONFECTION D'UNE PARURE EN COQUILLAGE	35 000 F	30 000 F	20 000 F

ANNEXE 1.14.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE CONFECTION

CATEGORIE CONFECTION	PRODUITS ARTISANAUX	
3 SOUS CATEGORIES	SOMME TOTALE DES PRIX : 200 000 F	
REGLES GENERALES		
<p>Les prix seront attribués selon une appréciation sur la qualité des compositions réalisées par les concurrents.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les catégories, sous-catégories ou produits pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription auprès du bureau des inscriptions implanté sur le site de la foire, au plus tard la veille du concours.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents disposent d'un temps limité pour produire les objets du concours, uniquement sur le site de la foire agricole.</p> <p>LA PRESENCE DE CHAQUE CONCURRENT LE JOUR DES INSCRIPTIONS ET DE SES PRODUITS LORS DES CONCOURS, EST OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.</p>		
REGLES SPECIFIQUES		
PANIER ETE DECORE EN PAE'ORE	Dimensions imposées : 30cmx20cmx15cm	Matières premières à la charge du concurrent
KIT TROIS PIECES EN NI'AU	Un panier rond, un panier o'ini, un plateau	Nombre de fibres en niau imposé à seize par produit à réaliser Matières premières à la charge du concurrent
CONFECTION DE PARURE EN COQUILLAGE ET FIBRE NATURELLE	Base de la parure en fibre naturelle (rafia, fibres de coco, ni'au blanc, ni'au, etc) et ornement en coquillage.	Coquillage de provenance local. Matières premières à la charge du concurrent

ANNEXE 1.15.1**REPARTITION DETAILLEE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE GOÛT**

CATEGORIE GOÛT		PRODUITS AGROTRANSFORMES			
4 SOUS CATEGORIES		SOMME TOTALE DES PRIX : 135 000 F			
	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
MIEL CLAIR	15 000 F	10 000 F	0	0	0
MIEL FONCE	15 000 F	10 000 F	0	0	0
CONFITURE	7 000 F	6 000 F	5 000 F	4 000 F	3 000 F
FAFARU « TOURISTE »	30 000 F	0	0	0	0
FAFARU « TAHITI »	30 000 F	0	0	0	0

ANNEXE 1.15.2

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE GOUT

CATEGORIE GOÛT	PRODUITS AGROTRANSFORMES	
7 SOUS CATEGORIES	SOMME TOTALE DES PRIX : 135 000 F	
REGLES GENERALES		
<p>Les prix seront attribués selon une appréciation sur la qualité des préparations réalisées.</p> <p>➤ INSCRIPTIONS</p> <p>Les concurrents s'inscrivent au concours en renseignant les sous-catégories pour lesquels ils sont participants. Ils remplissent un formulaire d'inscription conformément au 1.1 du présent règlement.</p> <p>Les concurrents s'assurent de remplir les conditions de participation mentionnées dans le règlement général.</p> <p>Le nombre de participants pour les concours de la catégorie GOUT est fixé au maximum à vingt (20).</p> <p>Pour les sous-catégories de concours « MEILLEURE RECETTE DE <i>FAFARU</i> », le nombre de participants est fixé au maximum à dix (10).</p> <p>➤ PRESENTATION DES PRODUITS</p> <p>Les concurrents ne peuvent présenter qu'un produit par sous-catégorie.</p> <p>Les produits sont accompagnés d'une fiche descriptive précisant la recette, la composition du produit et les observations particulières (anecdote, histoire, ...).</p>		
REGLES SPECIFIQUES		
MEILLEUR MIEL CLAIR	Deux pots au poids minimum de 150 grammes	Les critères d'évaluation seront basés sur une analyse organoleptique. Une présélection sur la qualité physicochimique des miels pourra être effectuée.
MEILLEUR MIEL FONCÉ	Deux pots au poids minimum de 150 grammes	
MEILLEURE CONFITURE	Un pot de 150 grammes minimum	<p>Les critères d'évaluation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Originalité - Couleur et aspect ; - Consistance et texture ; - Goût et saveur ;

		- Teneur en sucre.
MEILLEURE RECETTE DE <i>FAFARU</i> « tahiti »	Un bocal à fermeture hermétique de 1L	Les critères d'évaluation sont les suivants : - Qualité gustative - Qualité de la recette (ingrédients, condiments et étapes de préparation)
MEILLEURE RECETTE DE <i>FAFARU</i> « touriste »	Poisson du lagon uniquement et condiments locaux. Sel, poivre, ail et oignon autorisés	

PROJET, MERCI DE NE PAS DIFFUSER

ANNEXE 1.16.1

**REPARTITION DETAILLE DES PRIX DES CONCOURS
DE LA CATEGORIE ORIGINALITE**

CATEGORIE ORIGINALITE		PLUS BEAU STAND			
PLUS BEAU STAND	1^{er} PRIX	2^{ème} PRIX	3^{ème} PRIX	4^{ème} PRIX	5^{ème} PRIX
	25 000 F	20 000 F	18 000 F	15 000 F	13 000 F
	6^{ème} PRIX	7^{ème} PRIX	8^{ème} PRIX	9^{ème} PRIX	10^{ème} PRIX
	12 000 F	10 000 F	8 000 F	5 000 F	4 000 F